

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 7 juin 2016, à 19 h, au parc Arthur-Therrien, au 3750, boulevard Gaétan-Laberge, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment portant l'adresse 369, rue Woodland (lot 1 939 198), de façon à :

- Permettre de déroger à l'obligation de respecter la marge latérale minimale de 0,5 m pour un bâtiment jumelé, tel que l'exige la grille des usages et normes H01-74 du Règlement de zonage 1700;
- Permettre de déroger à l'obligation de respecter le nombre minimal de 2 cases de stationnement pour un bâtiment de 3 logements, tel que l'exige l'article 90 du Règlement de zonage 1700.

Lors de cette séance du mardi 7 juin 2016 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 19 mai 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement